



Residence secondaire et remariage

Par **rosane83**, le **01/04/2016** à **17:43**

bonjour

je suis mariée sous le régime de la communauté est ce que les enfants du premier mariage si mon mari décède avant peuvent me poser des problèmes si je m'en fais ma résidence principale
merçi de votre conseil

Par **youris**, le **01/04/2016** à **17:56**

bonjour,

les enfants étant héritiers réservataires de votre mari, à son décès, ils hériteront de leur père. vous pouvez améliorer les droits du conjoint survivant par une donation au dernier vivant. la loi donne des droits au conjoint survivant sur le logement assurant son logement principal au moment du décès du conjoint.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1725>

salutations